



Cergy le 27 Mars 2018

Monsieur le Directeur Académique
Des Services de l'Éducation Nationale
IMMEUBLE LE PRÉSIDENT
2 A, avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE CEDEX

Objet : dispositif de récupération des heures des titulaires remplaçants pour l'année scolaire 2017-2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément à la note de service n° 2014-135 du 10-9-2014 concernant le dispositif de récupération des heures d'enseignement en dépassement des obligations de service hebdomadaires, nous vous alertons sur le nombre conséquent d'heures supplémentaires à récupérer.

Aussi nous souhaiterions qu'un point de situation soit effectué lors de la CAPD du 12 Avril prochain à savoir :

- Un état général des heures supplémentaires effectuée par chaque personne concernée
- Les modalités de communication à chacune d'entre-elles, de ces heures supplémentaires
- les modalités de récupération prévue avant la fin de l'année

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

E. SEGUIN

Secrétaire Départementale

SE UNSA 95
Immeuble le Président
2A avenue des Arpents
95000 CERGY PONTOISE
95@se-unsa.org